Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-143_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	6
Votants	9

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, David GILBERT a donné son pouvoir à Loïc CARRÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°143/2025 : **RAPPORT FOUGERES AGGLOMERATION 2024**

Conformément aux dispositions de l'Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales :
« le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique »

Ce rapport est consultable sur le site internet de Fougères Agglomération :
https://fougeres-agglo.bzh/fougeres-agglo/deliberations-et-decisions-du-conseil/actes-administratifs/

Monsieur le Maire donne lecture d'une synthèse du Rapport d'activité 2024.

I. La communauté d'agglomération - Administration générale - Communication

- ***242*** *délibérations du Conseil d'Agglomération*
- ***2514*** *courriers reçus /* ***7053*** *courriers envoyés ;* ***3500*** *appels téléphoniques reçus*
- *Le Mag'Agglo a été publié trois fois en 2024.*

II. Développement économique

- *Bâtiments économiques*

L'Agglomération est propriétaire de ***10*** *bâtiments loués aux entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces bâtiments ont vocation à accompagner le développement des activités. En 2024, l'ensemble des bâtiments ont été occupés par des entreprises locales.*

- *Le Fil – Tiers-lieu économique : les* ***7*** *bureaux dédiés aux entreprises ont tous été loués en 2024, pour une durée moyenne de 12 mois.*
- *Le Fablab FougèresLab*

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-143_2025-DE

Dispositif d'aides aux entreprises

- *Le Pass Commerce Artisanat a été attribué à 27 entreprises, pour un montant de 161 418 €*
- *Pass Jeunes Agriculteurs, 10 dossiers ont été validés pour un montant global de 25 000 €.*
- *Le Fonds d'Intervention Économique*
- *La marque d'attractivité « Fougères, Être au bon endroit »*
- *Projet de requalification de la zone d'activités de l'Aumaillerie*
- *Les zones d'activités* (*Travaux – Aménagements des zones d'activités)*
- *Le Point Accueil Emploi (PAE)*
- *Réseau des Entreprises accueillantes*
- *Forum des métiers et de l'orientation*
- *Tourisme, recettes annuelle de la taxe locale de séjour : 123 872,05 €*

III. Aménagement du territoire - Environnement

- *Habitat*

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), exécutoire depuis fin novembre 2021 est entré en 2024 dans sa troisième année d'animation et de développement des actions en faveur d'une politique de mixité sociale et de renouvellement urbain.

- *Système d'information géographique (SIG) :*

- *Très haut débit*

Poursuite du suivi du projet « Bretagne Très Haut Débit » dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. En 2024, les travaux de la deuxième phase de déploiement de la fibre optique se sont achevés et ceux de la troisième et dernière phase ont démarré. La participation financière de Fougères Agglomération pour 2024 s'est élevée à près de 600 000 €.

- *Suivi des révisions des PLU communaux*
- *Révision du SCOT et aménagement intercommunautaire*

- *Mobilité*

Fougères Agglomération est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) : à ce titre, elle organise les transports publics sur son territoire via le SURF (réseau de transports urbains), le service de transport à la demande, le service de navettes rurales et les mobilités durables.
Afin de financer les transports et les services de mobilités, Fougères Agglomération perçoit le versement mobilité (anciennement versement transport), une redevance recouvrée par l'URSSAF et la MSA auprès des personnes physiques et morales de 11 salariés ou plus de l'ensemble des communes du territoire (à l'exception des fondations reconnues d'utilité publique à caractère non lucratif dont l'activité est de caractère social). En 2024, ***2 498 655,88*** *euros net ont été perçus.*

- *Transition écologique*

- *Plan Climat Air Energie Territorial*
- *Eau, assainissement, milieux aquatiques et bocage*
- *Randonnée*

IV. Equipements culturels et de loisirs

- *Espace Aumaillerie*

33 manifestations *accueillies qui représentent* ***86,50 journées occupées et 59,50 journées facturées***

- *Ecole d'Arts Plastiques*
- *Galerie d'arts Albert Bourgeois*
- *Centre Culturel Juliette Drouet et Théatre Victor Hugo*
- *Conservatoire de Musique René Guizien*
- *École communautaire de musique de Louvigné-du-Désert*
- *Réseau de lecture publique*
- *Aquatis*
- *Base de loisirs de Chênedet*
- *Complexe sportif Albert Bouvet*

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-143_2025-DE

V. <u>Soutien aux communes</u>

- *Soutien direct*

Le soutien de Fougères Agglomération aux communes se traduit par le versement d'aides directes :

- *Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)*
- *Fonds de Développement des Communes (FDC)*
- *Fonds de Compensation de la DGF*
- *Participation au SDIS (en lieu et place des communes)*
- *Fonds habitat hors CCAS*
- *Fonds économique*

- *Soutien indirect via la contractualisation*

Le soutien de Fougères Agglomération aux communes se traduit également par la négociation et la signature de dispositifs contractuels avec des partenaires institutionnels :

- *REGION BRETAGNE – Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025*
- *DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028*
- *ETAT - Contrat de relance et de transition écologique 2021-2026*
- *UNION EUROPEENNE – Programme LEADER 2023-2027*

ESCALADO – Création d'une aire de jeux inclusive, portée par Luitré-Dompierre (120 000 € votés en avis de sélection).

Entendu le présent exposé,

<u>Le conseil municipal, à la majorité des présents (pour : 9 dont 3 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):</u>

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de Fougères Agglomération pour l'année 2024.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN